

## International

## &gt;&gt; Epizootie

>> L'AUTEUR  
Michel JEANNEY

## Fièvre catarrhale : l'Europe prend en main le dossier

Après de nombreuses semaines d'indifférence apparente, l'Europe vient de prendre en main le dossier de la fièvre catarrhale ovine (FCO). À la demande de la France, elle a considérablement assoupli, le 3 octobre, les conditions de déplacement des animaux situés dans les zones réglementées.

Le zonage français a été ainsi considérablement simplifié. Les régions qui se trouvaient sous les contraintes des « zones de surveillance » sont désormais en « zone indemne de FCO ». En second lieu, l'exportation d'animaux issus des zones réglementées, y compris les périmètres « interdits », deviendra possible dès lors qu'une protection contre les insectes aura été assurée 14 jours avant et qu'un test virologique se sera révélé négatif.

Annonçant ce dispositif à l'occasion d'un colloque au Sommet de l'élevage, dans le Puy-de-Dôme, le ministre de l'Agriculture Michel Barnier a été littéralement ovationné. De fait, les professionnels de l'élevage ont été impressionnés par la portée du dispositif européen qui devrait notamment permettre de relancer les exportations d'animaux d'élevage vers l'Italie. Un marché au point mort depuis plusieurs mois.

Près d'un tiers du million de bovins traditionnellement envoyés dans la péninsule serait encore dans les élevages français. Les prix se sont effondrés.

### Fortes attentes pour un vaccin

Le vaccin est attendu avec impatience par tous les éleveurs de France. Mais, au mieux, il arrivera au printemps 2008. Un nouvel appel d'offres va être lancé pour accélérer sa mise au point et la France demande à Bruxelles de

définir une stratégie pour la vaccination, de même que de décider d'une prise en charge partielle.

Mais qui vacciner en priorité ? Les animaux des zones tampons pour éviter l'extension de la maladie ?

Ou les animaux des zones déjà atteintes depuis deux ans ?

Selon certaines informations, la première solution serait privilégiée, au nom de l'efficacité. Mais les éleveurs qui subissent la FCO depuis deux ans risqueraient de ne pas apprécier.



*L'Union européenne a considérablement assoupli, le 3 octobre, les conditions de déplacement des animaux situés dans les zones réglementées.*

Gérard Bosquet - SNGTV